

Date de l'arrêté : 10/06/2025	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LACAPELLE DEL FRAISSE - Commune
Objet : DEMANDE DE DEBIT DE BOISSONS	

ARRÊTÉ

N° AR_006_2025

portant DEMANDE DE DEBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Je soussignée Marina CROS, Présidente de l'APE de la commune, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place :

-Le vendredi 27/06/2025 de 18h00 à 2h00 du matin ,

A l'occasion de la kermesse de l'école.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

A Lacapelle Del Fraisse, le 10/06/2025

La Présidente, Marina CROS

Autorisation d'ouverture :

Le Maire de LACAPELLE DEL FRAISSE,

Vu la demande ci-dessous,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la santé publique,

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1, L3334-2, L3335-4 et L3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L3322-9, L3342-1 et L3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2011-267 du 4 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

ARRETE :

Article 1 : Madame Marina CROS, est autorisée à ouvrir un débit de boissons exceptionnel et temporaire du groupe 2 le :

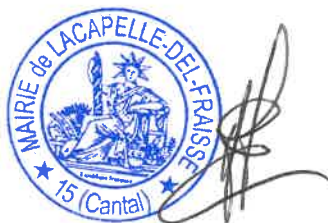
- vendredi 27/06/2025 de 18h00 à 2h00 du matin à l'occasion de la kermesse de l'école.

Article 2 : Dans le cas où la fermeture du débit de boissons à consommer sur place intervient entre deux heures et sept heures, Madame Marina CROS, est tenue de mettre à disposition du public les dispositifs chimiques et électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (art. L3341-4 du Code de Santé Publique).

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame Marina CROS, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Montsalvy sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au permissionnaire et à Monsieur le Préfet.

A Lacapelle Del Fraisse, le 10/06/2025

Le Maire, André VAURS



AR_006_2025